

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Association des Personnels et des Élèves de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire

Domiciliée au 440, avenue Michel Serres, 4700 AGEN

Représentée par Madame Elodie LAMBERT

En sa qualité de Vice-présidente de l'APE ENAP

Dûment habilitée aux fins des présentes ci-après dénommée « APE ENAP »

d'une part

&

Madame Stéphanie SEGURA

Domiciliée au Résidence les Dauphins, 17 rue de Strasbourg, 47000 AGEN

Représentée par Stéphanie SEGURA

En sa qualité de Conseillère en éducation alimentaire

Dûment habilitée aux fins des présentes ci-après dénommée Madame Stéphanie SEGURA

D'autre part

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

- En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 6 : LITIGE

- En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Établie en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à Agen

Le 29/01/2015

Pour l'APE ENAP (*),

Madame Elodie LAMBERT,

Vice-présidente de l'APE ENAP

Pour Madame Stéphanie SEGURA (*)

Conseillère en éducation alimentaire

SEGURA SANTÉ
17, rue de Strasbourg
47000 - AGEN
Tél. 07 78 25 89 78



OU

